

COMMUNE DE MOLLAU

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 janvier 2016

Sous la présidence de M. NICKLER Raymond, Maire

Nombre de Conseillers élus : 11

Nombre de Conseillers en exercice : 09

Nombre de Conseillers présents : 08

Mmes Sophie DI LENARDO et Claudine ARNOLD
MM. Yves KLEIN, Daniel ISENSCHMID, Frédéric CAQUEL, Olivier ROMINGER et
Ludovic JOSYFYSZYN.

Absente excusée : Mme Laetitia HOLTZ

Assistait également à la séance Mme Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du Secrétaire de Séance
2. Approbation du PV du 10.12.2015
3. Modification de l'Aménagement Foncier de la Forêt Communale de MOLLAU pour la période de 2016 à 2022
4. Demande de participation exceptionnelle (Association du Kirchacker)
5. Contrat avec la S.P.A.
6. Résiliation amiable du bail du Kohlgrube
7. Bail de l'Association des Cavaliers de la Haute-Thur

Avant d'ouvrir cette séance, M. le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : demande d'acquisition de terrain.

Interrogé à ce sujet, le Conseil Municipal ne voit aucune objection à cette demande et accepte unanimement de rajouter ce point à l'ordre du jour.

.../...

N° 1 - Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil désigne unanimement Frédéric CAQUEL pour remplir les fonctions de secrétaire de séance assisté par Katia ILTIS, Adjoint Administratif.

N° 2 - Approbation du PV du 10.12.2015

Ce procès-verbal, dont copies conformes ont été adressées à tous les Conseillers, est approuvé à l'unanimité.

N° 3 - Modification de l'Aménagement Foncier de la Forêt Communale de Mollau pour la période de 2016 à 2022

Le Maire soumet, au Conseil, un projet modificatif du plan d'aménagement de la forêt pour la période 2016-2022.

Au vu de la complexité de ce dossier, le Conseil Municipal souhaite en débattre lors d'une commission forêt et y associer l'Agent Technique de l'ONF.

Ce point sera donc redébatu lors d'une prochaine séance.

N° 4 - Demande de participation exceptionnelle (Association du Kirchacker)

Le Maire donne lecture d'un courrier de l'Association du Kirchacker.

Suite à la mutation d'une personne morale membre de la SCI du Kirchacker (Groupement des propriétaires des parcelles du Kirchacker), 379 parts de la SCI seront prochainement en vente (représentant un total de 13265 €).

Diverses actions ont été menées pour trouver de nouveaux acquéreurs pour ces parts :

- Sollicitation des villageois
- Sollicitation des propriétaires actuels
- Sollicitation des associations amies
- Sollicitation de la Communauté de Communes...

L'Association ne dispose pas de fonds suffisants pour racheter toutes les parts. Elle demande à la Commune l'octroi d'une subvention exceptionnelle qui permettrait à l'Association d'acquérir des parts de la SCI.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas octroyer de subvention exceptionnelle à l'Association du Kirchacker ; les moyens financiers actuels ne le permettent pas.

N° 5 - Contrat avec la SPA

Le contrat de fourrière de la SPA étant arrivé à échéance, il convient d'en signer un nouveau pour l'année 2016.

En contrepartie des services rendus, la SPA percevra une indemnité de 0.75 €/habitant. Depuis 2014, ce tarif comprend une prestation nouvelle : le ramassage des animaux morts ou dangereux.

Cette redevance annuelle est ferme et non révisable pour une durée de 3 ans à compter du 01 janvier 2016 au 31 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

APPROUVE unanimement ledit contrat,

AUTORISE le Maire à signer le contrat avec la SPA.

N° 6 - Résiliation amiable du bail du Kohlgrube

Ce point le concernant, M. Olivier ROMINGER quitte la salle de séance.

Le Maire donne lecture d'un courrier de M. Olivier ROMINGER sollicitant l'accord du conseil municipal pour la résiliation, à l'amiable, par anticipation, de son bail du Kohlgrube sis section 9 parcelle 11 en partie, d'une surface de 13ha70a00ca, qu'il loue depuis le 1^{er} mars 2008 et devant prendre fin le 28 février 2017.

En effet, M. Olivier ROMINGER n'exploite plus cette partie de parcelle depuis plus de 2 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE unanimement la demande de résiliation à l'amiable, par anticipation, du bail du Kohlgrube, (sis section 9 parcelle 11 en partie), signé avec M. ROMINGER Olivier et précise que cette résiliation prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016, sans préavis

M. Olivier ROMINGER rejoint la salle de séance.

N° 7 - Bail de l'Association des Cavaliers de la Haute-Thur

Le Maire rappelle, que le bail des Cavaliers arrivera à son terme le 29 février 2016. Le nouveau projet de bail est sur le point d'être finalisé.

Les modifications suivantes ont été apportées :

- la durée de bail consentie est de 9 années consécutives
- une visite annuelle des locaux sera effectuée par le Conseil Municipal
- les factures d'eau et d'électricité, ainsi que la taxe foncière seront remboursées par l'Association à la Commune
- Un orthophotoplan des surfaces louées sera annexé au bail

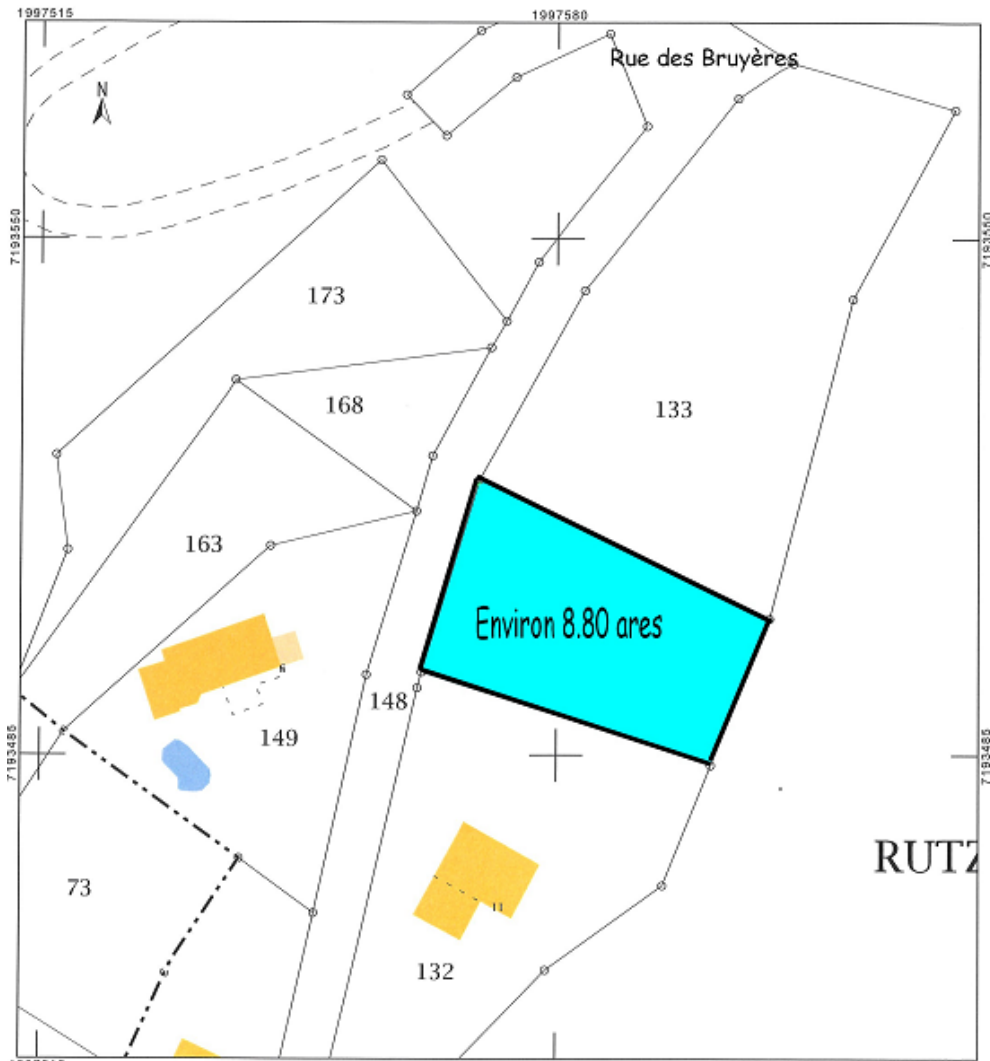
ACCEPTE de renouveler le bail des Cavaliers de la Haute-Thur selon les modifications apportées à compter du 1^{er} mars 2016,

AUTORISE le Maire à signer ledit bail consenti pour une durée de 9 ans.

N° 8 - Demande d'acquisition de terrain

Le Maire informe l'Assemblée que Mme et M. JEANPETIT-MATILE sont en train d'acquérir la propriété, 11 rue des Bruyères, sise section 7 parcelle 132.

Ce couple souhaiterait acquérir une partie de terrain communal à prélever de la section 7 parcelle 133 (classée en zone NDa au POS) jouxtant la parcelle 132. Ce terrain à prélever serait d'une surface approximative de 8,80 ares.



La possibilité d'acquisition de cette nouvelle parcelle à créer conditionne toutefois l'achat de la propriété 11 rue des Bruyères.

Le Maire interroge le Conseil à ce sujet et proposerait un montant de vente de 50.00 € HT/are.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal,

ACCEPTE par principe la vente de ces 8,80 ares approximatifs de terrain à prélever de la section 7 parcelle 133 aux époux JEANPETIT-MATILE,

CHARGE le Maire de désigner un géomètre expert pour établir le plan d'arpentage relatif à ce terrain.

FIXE le prix de l'are à 50 euros HT pour cette surface à prélever,

RAPPELLE que les frais notariaux et de géomètre seront à la charge des époux JEANPETIT-MATILE.

.../...

DIVERS ET COMMUNICATIONS

- Remerciements
Le Maire donne lecture d'une carte de vœux et de remerciements de Mme Alphonsine GARTNER.

- Soirée Carnavalesque du Kirchacker
Le Maire donne lecture d'un courrier d'invitation à participer au Bal de carnaval du Kirchacker qui aura lieu le 6 février 2016 au chalet de l'étang de pêche.

- « Thur Trail »
Le Maire donne lecture d'un dossier soumis à autorisation relatif à l'organisation d'une manifestation sportive dénommée « Thur Trail » qui se déroulera le 10 avril 2016.

- AG Amis de l'Erlenweiher
Le Maire donne lecture de l'invitation à l'Assemblée Générale des Amis de l'Erlenweiher qui se déroulera le 17 janvier 2016.

- AG Vélo Club
Le Maire donne lecture de l'invitation à l'Assemblée Générale du Vélo Club qui se déroulera le 29 janvier 2016.

- Prochain Conseil Municipal : le 25 février 2016 à 19h30.

Clôture de la séance à 22h30.